

Lauréat d'Inventons la Métropole du Grand Paris, l'« Urban Valley » d'Argenteuil prend forme !

**Communiqué de presse
Paris, le lundi 5 mai 2025**

Lauréat de la 2ème édition du concours d'urbanisme et d'architecture « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP 2), le programme « Urban Valley » qui vise à transformer la friche industrielle des « Berges de Seine » à Argenteuil en un véritable quartier d'avenir, franchit une nouvelle étape ! Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Georges MOTHON, Maire d'Argenteuil et Georges ROCHIETTA, Président Directeur Général d'Atland, présentaient cette opération dont un premier bâtiment sera livré à l'été 2025, en présence de Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, Vice-Président de la Région Ile-de-France chargé du Logement, de l'Aménagement durable du territoire et du SDRIFE, Jacques-Alain BENISTI, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué au suivi « Inventons la Métropole du Grand Paris » et aux grandes opérations métropolitaines et Amir NAHAI, Président de Potel et Chabot.

Végétalisation et renaturation

Sur une ancienne friche industrielle de 3 hectares de l'ancienne usine Yoplait, imperméabilisée à 95%, le projet Urban Valley a été conçu pour répondre aux besoins des futurs occupants tout en portant une forte ambition environnementale. Un point central du projet a consisté à rendre près de 4 500 m² à la nature avec la création d'un vaste jardin central qui permet une connexion visuelle avec la Seine située en contrebas.

Des panneaux solaires seront installés en toiture des deux bâtiments, pour une puissance de 250 kWc pour chacune des deux centrales. Et l'ensemble sera complété par un parking semi-enterré de 140 places, afin de libérer de l'emprise foncière pour créer davantage d'espaces verts.

Polyvalence et mixité d'usages

Les bâtiments, dont l'architecture pensée avec Olivier Palatre Architectes mixe façade en briquettes et bardage métallique rappelant le passé industriel du site, ont été conçus pour répondre aux besoins des futurs utilisateurs avec une mixité d'usages et une possible réversibilité fonctionnelle.

Le premier bâtiment, qui sera occupé par les équipes de l'entreprise Potel et Chabot avec près de 100 collaborateurs, développe 6 500 m² d'activités industrielles et près de 1 000 m² de bureaux.

Le second bâtiment, qui proposera la même mixité d'usages, sera découpé en 3 lots de 2.000 m² à 2.600 m² pour viser des activités de petite industrie, avec environ 25% de bureaux.

« Inventons la Métropole du Grand Paris », le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe :

- 91 projets lauréats sur les 3 éditions ;
- 2,5 millions de m² de surface de plancher développés ;
- Près de 10 milliards d'investissements privés ;
- 73 700 m² d'espaces verts développés ;
- 72% des projets lauréats qui progressent ;

« L'Urban Valley est une vitrine de notre capacité à aménager avec ambition et efficacité grâce au concours « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Avec 91 projets lauréats sur 3 éditions, il est un levier majeur de rééquilibrage territorial avec des projets innovants, ambitieux et durables, souhaités par les maires, sur des sites souvent complexes et qui n'auraient pour la plupart jamais été aménagés sans le concours de la Métropole ! Je me réjouis de voir ce nouvel équipement sortir de terre pour transformer cette friche industrielle d'Argenteuil en un véritable lieu de vie », **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.**

« Urban Valley, c'est bien plus qu'un chantier : c'est le symbole d'un territoire qui se réinvente, d'une ville qui anticipe l'avenir et d'un collectif d'acteurs qui avance main dans la main. À Argenteuil, nous transformons une friche industrielle en un pôle d'innovation, d'emplois et d'excellence. L'arrivée de Potel & Chabot, emblème de l'art de vivre à la française, en est la preuve : ici, l'histoire s'écrit en pensant demain. », **Georges MOTHON, Maire d'Argenteuil**

« Cette nouvelle réalisation Urban Valley démontre une nouvelle fois notre expertise dans la requalification et la transformation de friches industrielles. Conçue pour répondre aux attentes des futurs utilisateurs, grâce à une conception privilégiant polyvalence et mixité d'usages, elle porte une forte ambition environnementale en matière de renaturation comme de production d'énergie verte avec la pose de plus de 2000 m² de panneaux photovoltaïques et une certification environnementale BREEAM Very Good. », **Georges ROCCHIETTA, Président d'ATLAND**

Contacts presse :

Métropole du Grand Paris

presse@metropolegrandparis.fr

Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04

Clara de Magalhaes – 06.28.18.57.65

ATLAND

Dakota Communication

Joana Soares De Barros, Thomas Saint-Jean

atland@dakota.fr – 01 55 32 10 40

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 130 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos d'ATLAND

ATLAND est un acteur global coté présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immobilier. Avec 4,6 Md€ sous gestion au 31 décembre 2024, ATLAND intervient sur la gestion d'actifs et d'opérations de développement. ATLAND est cotée sur Euronext à Paris, Compartiment B (code ISIN : FR0013455482)

Pour en savoir plus, visitez le site : www.atland.fr